

MAIRIE  
DE**BASSE - RENTGEN**

57570



## MAIRIE DE BASSE RENTGEN

### Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal en date du 02/09/2013

**Présents :** MM. FEIPPEL - MASSON – DELION.  
MMES : OESTREICHER – HEMMER.

**Absent avec excuse :** MME INGHINGOLO – M. HAGEN (procuration à M. FEIPPEL).

**Absent sans excuse :** MM. KAZMIERCZAK.

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :**

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour
- **approuve**, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 08/07/2013
- **autorise**, à l'unanimité, Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'architecture d'intérieur avec Mademoiselle BORDIN Sophie "ARCHI'IN" dans le cadre des travaux de réhabilitation du Presbytère en gîtes.
- **accepte**, à l'unanimité, le devis d'un montant de 2.167,50 € H.T. relatif aux travaux supplémentaires à effectuer par la Société BRUNORI (lot N°11) - sols souples dans le cadre des travaux de réhabilitation du Presbytère.
- **accepte**, à l'unanimité, le devis d'un montant de 2.085 € H.T. relatif aux travaux supplémentaires à effectuer par la Société MEBESI (lot N°6) - Menuiserie - dans le cadre des travaux de réhabilitation du Presbytère.
- **accepte**, à l'unanimité, le devis d'un montant de 5.110 € H.T. relatif aux travaux supplémentaires à effectuer par la Société MEBESI (lot N°6) - Menuiserie - dans le cadre des travaux de réhabilitation du Presbytère.
- **accepte**, à l'unanimité, le devis d'un montant de 3.187,29 € H.T. relatif aux travaux supplémentaire à effectuer par la Société T2C (lot N°9) – Carrelage – dans le cadre des travaux de réhabilitation du Presbytère.
- **décide**, à l'unanimité, de déléguer à Madame le Maire, la compétence relative aux marchés publics à procédure adaptée pour tout marché inférieur à 100.000 € H.T. Le Conseil Municipal sera donc compétent au-delà de ces limites.

➤ **accepte**, à l'unanimité, le transfert à la C.C.C.E. de la compétence « Création, aménagement et gestion de ZAC situées en dehors du périmètre de la Communauté de Communes et présentant un intérêt pour l'ensemble de ses communes membres » (groupe compétence « Aménagement de l'Espace »), **ET** « Création, aménagement et gestion de zones d'activités économiques, actions de développement économique situées hors du périmètre de la Communauté de Communes et présentant un intérêt pour l'ensemble de ses communes membres » (groupe compétence « Actions de Développement Economique »).

➤ **accepte**, à l'unanimité, la modification des statuts de la C.C.C.E. concernant la compétence « assainissement »

➤ **décide**, à l'unanimité, d'affecter le solde du Pacte 57 (soit 17.274 €) sur les travaux d'enfouissement des réseaux (ERA) à Haute-Rentgen

➤ **approuve**, à l'unanimité, le plan de financement relatif à ces travaux qui s'établit comme suit :

- Tranche ferme :

Rue St Hippolyte (1ère partie) et rue des rossignols :	181.820 € H.T.
Fonds de concours CCCE (40%) sur plafond de 152.450 € :	60.980 €
Pacte 57 :	17.274 €
Autofinancement :	103.566 €

- **Tranche conditionnelle**

Rue Saint Hippolyte (2e partie) et rue des vergers :	153.550 € H.T.
--	----------------

Cette tranche fera l'objet d'un plan de financement sur 2014.

➤ **accepte**, à l'unanimité, de verser une participation d'un montant de 601,80 €, soit 1,70 € par habitant à la bibliothèque des 3 villages au titre de l'année 2013.

➤ **décide**, à l'unanimité, de ne pas réserver une suite favorable à la demande de subvention faite par la SPA – Refuge de Thionville – au titre de l'année 2014.

En fin de séance, le Conseil Municipal, prend acte de la constatation suivante : M. KAZMIERCZAK Jean-Luc a manqué cinq séances consécutives du conseil municipal et de ce fait cesse d'en être membre. Un courrier l'en informant lui sera adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse Rentgen, pour être affiché le 06/09/2013 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 05/09/2013.

Le Maire  
Viviane WINTERRATH

*V. Winterrath*

